

RAPPEL DES COMPETENCES DU COS

Art D312 161 20 : -Le conseil d'orientation stratégique émet un avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant l'activité et le fonctionnement du centre de ressources autisme, la qualité des prestations qu'il met en œuvre au regard de ses missions et l'amélioration de leur mise en œuvre. **Le conseil est obligatoirement consulté sur :**

- **Le choix des équipes pluridisciplinaires :**
- **L'élaboration et la modification du règlement de fonctionnement**
- **La mise en œuvre par le centre des enquêtes de satisfaction des personnes et des familles et des professionnels usagers du CRAIF :**
- **Le dernier rapport d'activité du CRAIF :**

AVIS DU COS DU CRAIF RENDUS DEPUIS SA MISE EN PLACE

22 septembre 2021 1^{er} AVIS du COS : Etant donné le déséquilibre entre le nombre de sollicitations du CRAIF en provenance de Paris et celles venant des autres départements franciliens, particulièrement de la grande couronne, il est nécessaire que le CRAIF mette en place des actions de communication pour se faire connaître des départements les plus éloignés.

22 septembre 2021 2^{er} AVIS du COS : Le COS déplore que les centres de diagnostic conventionnés avec le CRAIF ne fournissent pas de données chiffrées sur leur activité. Le COS suggère que le renouvellement de ces conventions soit l'occasion de mettre en place des remontées d'information sur les diagnostics, les listes d'attente, etc.

2 Juin 2021 1^{er} AVIS du COS : Les établissements pratiquant des interventions considérées comme non consensuelles ou non recommandées par la HAS ne doivent pas figurer dans l'annuaire TAMIS.

Le CRAIF précisera dans la page de recherche de TAMIS que les ESMS ou professionnels libéraux ne sont pas tous référencés, et la liste des possibles raisons de leur absence dans TAMIS : défaut de demande de l'ESMS, interventions non recommandées ou non consensuelles selon les recommandations de la HAS, retard de mise à jour de TAMIS, professionnel en libéral ne souhaitant pas y figurer. Il sera conseillé aux familles d'appeler les ESMS pour plus d'information et visite éventuelle avant d'accepter une orientation vers un ESMS.

2 juin 2021 2^e AVIS du COS : Le COS affirme le besoin de ressource humaine dédiée pour l'animation de réseau, et plus de communication et information vers les usagers, pour avoir une activité plus homogène sur toute l'Île de France, car il y a actuellement un important déséquilibre en faveur de Paris.

5 mars 2021 1^{er} AVIS DU COS : Le COS considère qu'un seul CDE adulte pour toute l'IDF (comparé à huit pour les enfants) est nettement insuffisant.

5 mars 2021 2^e AVIS DU COS : Le COS émet un avis favorable concernant la nomination d'un chargé de mission insertion sociale et professionnelle

10 Juin 2020 Avis N° 1 : Le COS du CRAIF demande que le CRAIF garde la possibilité d'interagir et former à distance qui est utile pour du public éloigné ou qui a du mal à venir pour des raisons sensorielles.

10 Juin 2020 Avis N° 2 : Le COS du CRAIF demande que les aidants puissent avoir accès à des formations actuellement réservées aux professionnels ; avec éventuellement des conditions de prérequis.

Réponse : La formation pour les aidants est contrainte par le cahier des charges de la CNSA. Le CRAIF diversifie la formation aux aidants et pourra rendre public les remontées que le CRAIF a déjà fait à la stratégie nationale.

10 Juin 2020 Avis N° 3 : Le COS demande que les difficultés des adultes auxquelles le CRAIF ne peut pas répondre soient comptées et documentées.

COS précédents : pas d'avis (mise en place)